

■ L E S A M I S D E ■
l'École de Paris

<http://www.ecole.org>

**Séminaire
Ressources technologiques
et innovation**

organisé avec le soutien de la Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services (ministère du Redressement productif) et grâce aux parrains de l'École de Paris :

Algoé²
ANRT
CEA
Chaire "management de l'innovation"
de l'École polytechnique
Chambre de Commerce
et d'Industrie de Paris
CNES
Conseil Supérieur de l'Ordre
des Experts Comptables
Crédit Agricole SA
Danone
EADS
École des mines de Paris
Erdyn
ESCP Europe
ESSILOR
Fondation Charles Léopold Mayer
pour le Progrès de l'Homme
Fondation Crédit Coopératif
Fondation Roger Godino
France Télécom
FVA Management
Groupe ESSEC
HRA Pharma
HR VALLEY²
IDRH
IdVectoR¹
Institut d'entreprise
Kurt Salmon
La Fabrique de l'industrie
La Poste
Lafarge
Mairie de Paris
Ministère de la Culture
Ministère du Redressement productif,
direction générale de la compétitivité,
de l'industrie et des services
OCP SA
Reims Management School
Renault
Saint-Gobain
Schneider Electric Industries
SNCF
Thales
Total
UIMM
Unicancer
Ylios

¹ pour le séminaire
Ressources technologiques et innovation
² pour le séminaire Vie des affaires

(Liste au 1^{er} avril 2013)

**RESTAURER NOTRE COMPÉTITIVITÉ
GRÂCE À L'INNOVATION**

par

Clément LUBIN

Directeur de cabinet du directeur général de la compétitivité,
de l'industrie et des services

Séance du 19 décembre 2012
Compte rendu rédigé par Élisabeth Bourguinat

En bref

« *Tous les indicateurs le confirment : la compétitivité de l'industrie française régresse depuis dix ans et le mouvement semble s'accélérer.* » En partant de ce constat, le rapport sur la compétitivité de Louis Gallois propose un certain nombre de mesures pour enrayer ce déclin et restaurer la compétitivité de notre industrie. Le gouvernement, dès le lendemain de la remise du rapport, a publié un *Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi*. Un des huit axes de son action consiste à « *accompagner la montée en gamme en stimulant l'innovation* ». Clément Lubin a été rapporteur adjoint de Louis Gallois avant de reprendre la direction du cabinet du directeur général de la compétitivité, de l'industrie et des services. Il peut ainsi décrire, de l'intérieur, le processus qui a conduit à l'élaboration du rapport. Il évoque également la manière dont les mesures retenues vont être mises en œuvre avec, pour certaines, quelques adaptations.

*L'Association des Amis de l'École de Paris du management organise des débats et en diffuse des comptes rendus ; les idées restant de la seule responsabilité de leurs auteurs.
Elle peut également diffuser les commentaires que suscitent ces documents.*

EXPOSÉ de Clément LUBIN

Le rapport intitulé *Pacte pour la compétitivité de l'industrie française*, que Louis Gallois a remis le 5 novembre 2012 au Premier ministre, s'appuie sur un constat aujourd'hui largement partagé. L'analyse de la situation économique de la France montre un décrochage en matière de compétitivité, lié en particulier à un effondrement de notre base industrielle depuis quinze ou vingt ans.

Le constat de départ

La part de l'industrie (hors construction) dans la valeur ajoutée nationale était de 18 % en 2000 ; elle est tombée à 12,5 % en 2011, ce qui situe la France à la quinzième position parmi les 17 pays de la zone euro, juste avant Chypre et le Luxembourg.

Non seulement la perte de compétitivité industrielle contribue à la baisse de la compétitivité globale de l'économie française, mais elle est à l'origine du déséquilibre des finances publiques. Alors que l'industrie est le secteur le plus exposé à la concurrence internationale, c'est sur elle que repose essentiellement la balance du commerce extérieur. Entre 2002 et 2011, la France est passée d'un solde positif de 25,5 milliards d'euros à un solde négatif de 25,4 milliards d'euros (hors énergie). Même sur le seul marché européen, la part des exportations françaises a chuté de 12,5 % en 2000 à 9,3 % en 2011. Pendant la même période, les exportations intracommunautaires de l'Allemagne ont progressé de 21,4 % à 22,4 %.

La perte de compétitivité industrielle contribue aussi à la hausse du chômage. L'emploi industriel a été divisé par deux entre 1980 et 2011, passant de 26 % à 12,5 % de l'emploi salarié total : environ 2 millions d'emplois industriels ont été détruits en une trentaine d'années. Or, l'industrie offre des emplois en moyenne plus qualifiés que les autres, et ces derniers ont un effet multiplicateur plus important. Enfin, l'industrie représente une très large part de la recherche et de l'innovation (85 %), et c'est dans ce secteur que se réalisent les gains de productivité les plus importants.

Le cercle vicieux

Les entreprises industrielles françaises sont prises en étau entre, d'un côté, les industries positionnées sur un segment de gamme supérieur et qui, de ce fait, sont moins sensibles au facteur prix ; et, de l'autre côté, les pays émergents, qui produisent à bas coût, et avec lesquels la France peut difficilement rivaliser sur le facteur prix. Les entreprises françaises l'ont néanmoins fait, ce qui a conduit à une dégradation considérable de leurs marges. Entre 2000 et aujourd'hui, celles-ci ont chuté de 30 % à 20 %. Cette situation ne permet plus aux entreprises françaises de s'autofinancer ; elles ne peuvent plus investir dans l'amélioration de leur productivité, ni dans la montée en gamme, ni dans l'innovation. Tout ceci dégrade encore leur situation vis-à-vis de leurs concurrents.

Un message simple

À travers son rapport, Louis Gallois a souhaité faire passer un message simple, facile à comprendre pour l'opinion publique.

Il s'agit tout d'abord de l'idée selon laquelle, dans le triangle compétitivité, emploi à court terme et réduction des déficits publics, il est nécessaire de donner la priorité à la compétitivité, de façon à créer de la croissance et de la valeur ajoutée, qui sont les leviers de tout le reste. Pour cela, la France dispose de nombreux atouts : une recherche de très haut niveau sur un spectre très large, des infrastructures et des services publics de qualité, une productivité du travail qui reste de très bon niveau, et enfin un coût modéré de l'énergie.

La deuxième partie du message est que le redressement de la compétitivité nécessite une approche globale, appelée le *pacte de confiance*. Actuellement, dans la société française, c'est plutôt la défiance qui domine : l'État ne croit plus en ses entreprises, les patrons ne croient plus en leurs salariés, les salariés et les patrons ne croient plus en l'État. Pour recréer de la confiance, il faut veiller à la cohérence globale des mesures qui seront adoptées. Un autre principe avancé consiste à s'appuyer sur "ce qui marche" : une bonne partie des mesures proposées s'inscrit en continuité des politiques publiques qui ont été menées ces dernières années et ont fait leurs preuves.

Le gouvernement, dans la foulée de la remise du rapport, a proposé, le 6 novembre dernier, l'adoption d'un *Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi*, qui reprend une bonne partie de ces propositions.

La montée en gamme

La première grande série de mesures consiste à favoriser la montée en gamme de l'industrie française. Pour cela, il est nécessaire de donner la priorité à l'investissement afin de rompre le cercle vicieux évoqué tout à l'heure.

Créer un environnement favorable

Ceci passe tout d'abord par la création d'un environnement favorable : les entreprises ont besoin que l'on reconnaisse qu'elles créent de la valeur, qu'elles procurent des emplois, qu'elles représentent une source de progrès, qu'elles aident l'économie dans son ensemble.

Elles ont besoin également de stabilité : il convient d'arrêter de modifier sans cesse les dispositifs fiscaux et sociaux. Les règles de calcul de la taxe professionnelle, aujourd'hui devenue la contribution économique territoriale, ont été changées soixante-huit fois en trente ans ! Ces modifications perpétuelles pénalisent les entreprises en les privant de toute visibilité lorsqu'elles établissent leurs plans de développement. C'est pourquoi il est proposé que l'État s'engage, pour toute la durée du quinquennat, à ne pas modifier cinq dispositifs majeurs : le crédit impôt recherche ; les dispositifs dits Dutreil, favorisant la détention et la transmission des entreprises ; la contribution économique territoriale ; les incitations sociales aux jeunes entreprises innovantes, rétablies à leur niveau de 2010 ; les dispositifs en faveur de l'investissement dans les PME, notamment ceux qui concernent l'impôt sur le revenu et l'impôt de solidarité sur la fortune.

Alléger les charges sociales

Après avoir créé un environnement favorable, il faut donner aux entreprises la capacité d'investir. Le rapport propose un "choc de compétitivité" reposant sur le transfert d'une partie significative des charges sociales (de l'ordre de 30 milliards d'euros, soit 1,5 % du PIB vers la fiscalité et la réduction de la dépense publique. Le gouvernement a opté pour un report sur la fiscalité sous la forme d'un "crédit d'impôt compétitivité emploi".

Le coût de l'énergie, un atout à préserver

Parmi les coûts qui peuvent peser sur la capacité d'investissement, figure celui de l'énergie. La France dispose d'atouts dans ce domaine, en particulier son parc nucléaire, qui doit être préservé. Il est souhaitable également de poursuivre les recherches sur les techniques d'exploitation des gaz de schiste.

Innovation et exportation

La montée en gamme de l'industrie française passe par le renforcement de l'innovation et la création de conditions plus favorables à l'exportation. Ceci nécessite, entre autres, la sanctuarisation des moyens consacrés à la recherche publique et au soutien à l'innovation, à l'instar de ce qui a été fait pour le budget de l'Éducation nationale.

Par exemple, il faut maintenir les aides à l'innovation proposées par OSEO et le financement apporté aux pôles de compétitivité et aux projets de recherche collaboratifs. Il serait souhaitable également d'aligner les conditions de crédit et les garanties exports sur les meilleures pratiques constatées à l'international, de créer un "prêteur direct" public et de concentrer les efforts de soutien sur les entreprises déjà exportatrices ou susceptibles de le devenir de façon durable, car elles auront un effet d'entraînement sur les autres.

Intensifier la collaboration entre acteurs

La deuxième grande série de mesures proposées consiste à intensifier la collaboration entre acteurs pour mieux structurer le tissu industriel, le rendre plus solidaire et faire émerger davantage d'entreprises de taille intermédiaire (ETI). Le rapport suggère, par exemple, de conditionner le soutien apporté aux grands groupes au fait que ces derniers associent davantage leurs sous-traitants et fournisseurs à leurs actions. Le lancement de grands programmes du type Investissements d'Avenir peut offrir des occasions de rapprochements, venant s'ajouter à celles que proposent les structures de coopération telles que les instituts de recherche technologique (IRT) ou les pôles de compétitivité.

Par ailleurs, il a été recommandé de créer un mécanisme d'orientation de la commande publique vers les innovations et les prototypes élaborés par des PME, avec un objectif de 2 % des achats courants de l'État.

Enfin, il serait souhaitable d'amplifier le soutien à l'industrialisation des projets, en particulier ceux qui sont issus des pôles de compétitivité, de façon à ce que ces derniers passent du statut d'"usines à projets" à celui d'"usines à produits et services". Une partie des Investissements d'Avenir pourrait être consacrée à cet objectif, et le gouvernement a d'ailleurs déjà pris des mesures en ce sens.

Les leviers pour l'innovation

Entre 2007 et 2010, le capital investissement (qui recouvre le capital-risque, le capital développement, le capital transmission et le capital retournement) a vu son volume passer de 12 milliards à 6 milliards d'euros, avec une baisse particulièrement forte sur le capital-risque. Les fonds d'investissement de proximité, tels que les fonds communs de placement dans l'innovation (FCPI), donnent satisfaction et doivent être confortés par la stabilité de leur régime fiscal, de façon à permettre des placements sur le long terme.

Dans le cadre du futur programme européen Horizon 2020, les financements consacrés au soutien à la recherche et à l'innovation devraient passer de 50 milliards d'euros dans le précédent PCRD (Programme-cadre de recherche et de développement) à 80 milliards d'euros. Il faut veiller à ce que le taux de retour pour les entreprises françaises soit équilibré par rapport à la contribution nationale à ce programme. Actuellement, la France participe au PCRD à hauteur de 17 %, alors que le retour pour les entreprises françaises est d'environ 11 %. Il faut inciter les entreprises à participer davantage à ces programmes.

DÉBAT

La montée en gamme

Un intervenant : *La montée en gamme ne représente qu'une des voies de l'innovation. Une autre voie est ce que Clayton M. Christensen appelle "l'innovation disruptive", qui consiste à faire non pas du "toujours plus et toujours mieux" mais du "différent", en modifiant la structure de valeur des produits. La photographie numérique, à l'origine, ne proposait pas quelque chose de "mieux" que la photo argentique. La voiture électrique n'est pas "mieux" que la voiture thermique. Ce sont des produits différents.*

Certains auteurs considèrent qu'il y a beaucoup plus à gagner en allant vers des marchés nouveaux, appelés "océans bleus", qu'en restant dans les "océans rouges" où la concurrence est féroce et où l'on est condamné à sophistiquer toujours davantage les produits. De fait, il arrive que le bas de gamme soit beaucoup plus rentable que le haut de gamme. C'est pourquoi il faudrait se garder de s'enfermer dans une seule approche. C'est particulièrement vrai pour la France, dont le marché domestique est loin d'être aussi technophile que le marché japonais ou que le marché automobile allemand.

On objecte parfois à cette analyse que les produits moins sophistiqués sont plus simples à copier. Cela me paraît également une idée reçue. Concevoir des produits simples est souvent beaucoup plus compliqué que sophistiquer encore plus des produits qui le sont déjà.

Clément Lubin : En abordant la question de la compétitivité, on touche à de très nombreux sujets, dont celui de l'innovation. Nous n'avons bien évidemment pas épuisé l'ensemble de la question. L'objectif était de mettre en lumière un constat, des enjeux, et les principales mesures devant répondre – selon notre analyse – au déficit de compétitivité de nos entreprises, notamment grâce à la montée en gamme.

Les industries traditionnelles

Int. : *La vision présentée dans le rapport n'est-elle pas un peu trop centrée sur l'industrie traditionnelle ? Aujourd'hui, le cœur de la valeur est plutôt dans l'intelligence apportée aux systèmes.*

C. L. : Notre recommandation est à la fois de maintenir et de renforcer la base industrielle française actuelle, ce qui est impératif pour favoriser l'emploi à court terme, et de créer les conditions d'émergence de l'industrie de demain, ou en tout cas des secteurs industriels pour lesquels la France a des chances de se positionner parmi les leaders mondiaux.

À quoi servent les rapports ?

Int. : *Il y a quelques années, Jacques Attali avait réuni la fine fleur de l'intelligentsia française pour aboutir à une liste de 307 propositions qui disaient à peu près la même chose que le rapport de Louis Gallois et qui ont fait un bruit considérable... pendant quelques semaines. Plus récemment, de très nombreuses études ont été consacrées à la question de la compétitivité. À quoi servent les rapports ?*

C. L. : L'objectif de Louis Gallois n'était pas de faire un rapport exhaustif et de traiter par exemple du numerus clausus dans les professions réglementées ou de l'amélioration des ports fluviaux, comme a pu le faire Jacques Attali dans son propre rapport, auquel celui de Louis Gallois renvoie. Son but était de convaincre l'opinion publique que la France est confrontée à un problème de compétitivité, et notamment de compétitivité industrielle. L'utilité du rapport semble confirmée par la mise en place du *Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi*, reprenant entre 70 % et 80 % des mesures que nous avons proposées. Le gouvernement et l'Administration ont déjà commencé à travailler à la mise en œuvre de ce Pacte.

Int. : *Avez-vous prévu un système d'évaluation des suites de votre rapport ?*

C. L. : L'Administration est bien consciente de la nécessité d'évaluer la mise en œuvre des 35 mesures du Pacte. Le Premier ministre a chargé Louis Gallois d'assurer le suivi transversal de cette mise en œuvre.

L'art de la communication

Int. : *Lorsque Jacques Attali avait publié son rapport, il avait choisi de communiquer très largement et très tôt. Louis Gallois, au contraire, a joué la discrétion, faisant naître une grande curiosité dans la presse et l'opinion. Cette prudence a laissé le temps au gouvernement de s'approprier son rapport puis d'annoncer, à la stupéfaction générale, qu'il allait le mettre en application. C'est remarquablement joué !*

C. L. : Très certainement ! Le savoir-faire de Louis Gallois en matière de communication vient probablement de sa grande expérience des médias, acquise notamment (mais pas seulement) dans le cadre d'EADS. Il explique volontiers que gérer la communication médiatique d'une entreprise franco-allemande est très complexe et que lorsqu'il dirigeait cette entreprise, il y consacrait une bonne part de son temps.

Un rapport de droite pour un gouvernement de gauche ?

Int. : *On peut quand même s'étonner qu'un gouvernement de gauche ait décidé d'appliquer des mesures qui sont plutôt de droite !*

C. L. : Lorsque nous avons été auditionnés par le Sénat, le 7 novembre dernier, Philippe Marini, président de la commission des finances, a fait remarquer à Louis Gallois qu'il n'était environné que d'élus de gauche. Louis Gallois a objecté qu'il s'était contenté de répondre à la lettre de mission du Premier ministre, et que son rapport était apolitique : son seul objectif était de proposer des solutions pour restaurer la compétitivité des entreprises industrielles.

Int. : *Jacques Attali avait fait un travail très approfondi, auquel Louis Gallois rend hommage dans son propre rapport, mais politiquement, il avait manqué son objectif, car tout ce que la presse avait retenu de son rapport, c'est qu'il fallait augmenter le nombre de licences de taxi ; les taxis s'étaient mis en grève et on était passé à autre chose. Le rapport Gallois ne mentionne pas tout ce qu'il faudrait faire mais se limite à des choses faisables. Et le lendemain de sa publication, la question n'était pas « Faut-il appliquer le rapport Gallois ou pas ? » mais « Où allons-nous prendre les 20 milliards nécessaires à l'application du rapport Gallois ? » Il est tout à fait remarquable qu'un tel consensus ait été possible dans une législature de gauche. Certains médias ont rappelé que dès 1938, à Saltsjöbaden, les syndicats suédois avaient adopté l'économie sociale de marché, et que les syndicats allemands en avaient fait de même en 1959 à Bad Godesberg. Peut-on imaginer que le rapport Gallois provoque le même type d'aggiornamento en 2012 dans la gauche française ?*

Int. : *Certains se demandent aussi si François Hollande ne pourrait pas être un Gehrard Schröder à la française, mais comparaison n'est pas raison. La France est un pays de rentiers qui préfèrent infiniment investir dans l'immobilier plutôt que dans l'industrie. Ce qui est vraiment effrayant dans la comparaison entre la France et l'Allemagne, ce n'est pas que les dépenses publiques soient 10 % plus élevées chez nous qu'outre-Rhin, mais que se loger coûte deux fois plus cher en France qu'en Allemagne. Dans votre rapport, évoquez-vous cette particularité qui prive notre industrie d'importantes ressources ?*

C. L. : Le rapport mentionne le fait que la fiscalité de l'immobilier est sûrement beaucoup trop favorable depuis plusieurs années. Le prix du foncier est très élevé en France et cela constitue, sans aucun doute, une distorsion de concurrence vis-à-vis d'autres pays.

Quant à la comparaison entre le président Hollande et le chancelier Schröder, elle est d'autant plus difficile à soutenir qu'à l'époque des mesures prises par l'Allemagne, la croissance était de 2 % à 3 % et que l'euro n'était qu'à 1,10 dollar. La situation actuelle est très différente. Nous sommes face au redoutable dilemme à trois composantes évoqué en introduction.

Le contexte européen

Int. : *L'Europe toute entière traverse une crise de compétitivité. Au-delà du programme Horizon 2020, qui concerne spécifiquement les aides à l'innovation, les mesures prises par les autres pays européens entrent-elles en résonance avec ce que préconise le rapport Gallois, ou risquent-elles au contraire de gêner son application ?*

C. L. : Le fait que l'Espagne ou l'Italie adoptent une TVA sociale revient à créer virtuellement une "contre TVA sociale" en France. Nous sommes un des seuls pays d'Europe à faire reposer les dépenses sociales sur le travail plutôt que sur la consommation et la solidarité.

La question de la convergence fiscale, qui est un serpent de mer en raison de sa complexité, devrait concerner non seulement la TVA et l'impôt sur les sociétés mais aussi la fiscalité de l'immobilier.

Cela dit, la compétitivité industrielle allemande repose, pour partie, sur l'instauration de deux marchés du travail, le marché de l'industrie, très protégé, et le marché des services, caractérisé par des salaires très bas. L'Allemagne connaît actuellement une augmentation du nombre de pauvres beaucoup plus forte qu'en France. Il est bien entendu hors de question d'aller vers un système à deux vitesses de ce type.

L'écosystème de l'innovation

Int. : *L'écosystème de l'innovation français s'est beaucoup enrichi ces dernières années, notamment via le programme des Investissements d'Avenir, avec les IRT, les instituts d'excellence dans le domaine des énergies décarbonées (IEED), les sociétés d'accélération du transfert de technologie (SATT), etc. Quelqu'un m'expliquait récemment que, dans sa région, pas moins de 450 personnes se consacraient à l'aide à l'innovation, et pourtant le résultat ne lui paraissait pas optimal. En France, le soutien à l'innovation est très instrumenté mais très lent et ne donne pas forcément envie d'aller très loin. Dans des pays comme Israël ou les États-Unis, les écosystèmes privilégient davantage le culot et les projets qui donnent envie de révolutionner le monde. On a du mal à trouver le même souffle dans l'écosystème français. Il aurait plutôt tendance à réduire l'envie d'entreprendre.*

Int. : *Je suis membre d'un jury dans le cadre du programme des Investissements d'Avenir et, compte tenu du nombre d'obstacles que les entreprises doivent franchir pour aller au bout de la démarche, j'admire celles qui y parviennent. Il leur faut une bonne dose de persévérance et de ruse.*

C. L. : Il est incontestable que l'écosystème d'innovation est très "riche", et c'est ce qui nous a conduits à ne surtout pas proposer la création de nouvelles structures. C'est un constat largement partagé : il est nécessaire de simplifier cet écosystème. Pour le moment, la question reste entière de savoir comment coordonner les agences régionales d'innovation, les centres de ressources technologiques, les plates-formes technologiques, les IEED, les SATT, les IRT, sans parler des chambres de commerce qui travaillent également sur ces questions, de même que les chambres des métiers, ni bien sûr des pôles de compétitivité. Une superstructure risquerait de s'avérer ingouvernable et de ne pas apporter de gain d'efficacité. En ce qui concerne la Banque publique d'investissement (BPI), les discussions se poursuivent pour savoir quel devrait être son périmètre exact. Dans le schéma qui se dessine, la BPI ne reprendrait que la partie innovation d'OSEO, et non le pilotage de l'ensemble des structures d'aide à l'innovation.

L'impératif de la vitesse

Int. : *Le rapport n'évoque pas la notion de vitesse, pourtant essentielle dans l'innovation. Ce ne sont pas les pays qui consacrent le plus d'argent à la recherche qui sont le plus compétitifs sur le marché mondial, mais ceux dont les entreprises réagissent le plus vite aux évolutions du marché. En France, nous sommes relativement lents, aussi bien dans les entreprises que dans les administrations.*

C. L. : Il est certain que l'Administration a des marges de progrès avant de s'adapter au temps des entreprises. Une des propositions du rapport de Louis Schweitzer et Olivier Ferrand, *Investir dans l'avenir : une politique globale de compétitivité pour la France*, publié par Terra Nova, consistait à créer une "commission du temps" chargée de vérifier si les différents processus administratifs s'inscrivent dans le bon timing. Nous ne l'avons pas reprise dans notre rapport, mais c'est peut-être une piste intéressante.

L'art de l'alignement

Int. : *Dans les années 1970, la France a su se doter d'un certain nombre de grands programmes sur lesquels l'ensemble des pouvoirs publics et des entreprises s'étaient alignés. Cette méthode n'était pas forcément plus coûteuse que celle qui consiste à saupoudrer 20 milliards d'euros sur tous les secteurs de l'industrie. Elle semble s'être un peu perdue. Un domaine comme celui du véhicule électrique aurait pourtant besoin, pour avancer, d'une dynamique partagée par tous, depuis les municipalités jusqu'à l'État, en passant par les acteurs industriels. L'État est-il susceptible d'avoir du culot ?*

C. L. : Ce qui est certain, c'est qu'il ne peut pas avoir du culot tout seul. Dans tous les grands programmes, il faut une composante *bottom up*. Les IRT sont un bon exemple : créés dans le cadre des Investissements d'Avenir, ce sont des structures soutenues pour dix ou quinze ans au minimum, autour de thématiques pour lesquelles nous disposons d'une concentration de moyens susceptible de donner lieu à des innovations de rupture et au développement d'entreprises. Cela dit, l'une des difficultés est que, désormais, il ne suffit plus de s'aligner au niveau national, il faut également marcher de pair avec nos partenaires européens. Par exemple, sur le véhicule électrique, se pose la question des prises, pour lesquelles nous avons un désaccord avec l'Allemagne.

Des abaissements de charges au crédit d'impôt

Int. : *Dans son rapport, Louis Gallois propose, pour créer un "choc de compétitivité", une économie de 20 milliards de charges pour les entreprises. On parle désormais de 20 milliards de crédits d'impôt, qui seront distillés peu à peu. L'effet va-t-il être le même ?*

C. L. : Les abaissements de charges que nous avons proposés étaient destinés à restaurer à peu près la moitié des pertes de marge que les entreprises subissent depuis dix ans. Nous souhaitions concentrer ces allègements sur les entreprises les plus exposées, celles de l'industrie et des services associés. Comme Bruxelles interdit les mesures sectorielles, nous avons travaillé sur des profils d'allègement variant en fonction du montant des salaires. On sait en effet que le niveau des salaires est globalement plus élevé dans l'industrie que dans le reste de l'économie : en moyenne, il s'établit autour de 2 ou de 2,5 SMIC. À l'aide de simulations, nous avons constaté que c'était en allégeant les charges sur les salaires allant jusqu'à 3,5 SMIC que l'on obtenait un impact maximal sur les secteurs les plus exposés (comme l'industrie).

Abaisser les charges sur de plus hauts salaires et compenser par un surcroît de TVA était toutefois difficile à faire passer politiquement. D'ailleurs, le gouvernement avait d'emblée exclu un retour à la TVA sociale. Il a préféré transformer l'allègement des charges en crédit d'impôt, ce qui lui permettait d'évacuer la question du financement de la protection sociale et de ne pas avoir d'impact à court terme sur les finances publiques. Il est cependant prévu que,

dès 2013, les entreprises puissent inscrire dans leurs comptes une créance de l'État à hauteur de 4 % de la masse salariale (et de 6 % en 2014). Cette mesure doit être compensée par des allègements de dépenses publiques, par de la fiscalité écologique et par une augmentation modérée de la TVA.

L'impact de ces mesures sur les secteurs les plus exposés de l'industrie sera de 20 % à 25 %, soit un peu moins que dans notre scénario initial (qui prévoyait un impact de 35 % à 50 %), mais il sera proportionnellement plus important que le poids de l'industrie dans l'économie, ce qui est positif.

Int. : *Une bonne part des 20 milliards d'euros va profiter aux entreprises non exposées. Ne vaudrait-il pas mieux vérifier que toutes celles qui bénéficieront des crédits d'impôts le mériteront ?*

C. L. : Le risque est de tomber dans une usine à gaz. Le gouvernement souhaite s'en tenir à une mesure très simple, en s'inspirant de ce qui a été fait pour le crédit d'impôt recherche (CIR), que l'on sait préfinancer et rembourser de façon anticipée aux entreprises qui en ont besoin. Cela dit, le Sénat a rejeté le texte en première lecture. Il faut maintenant attendre la deuxième lecture par l'Assemblée parlementaire.

Quelle contrepartie pour les grands groupes ?

Int. : *Chacun sait de quelle façon les fonds du CIR sont ventilés entre petites et grosses entreprises industrielles. De plus, tel grand groupe qui se propose de fabriquer des radars de nouvelle génération les fait finalement développer dans des pays à l'autre bout du monde. Quelle va être la contrepartie demandée aux grands groupes en échange de ce nouveau cadeau ?*

C. L. : Pour préparer ce rapport, nous avons auditionné de nombreuses entreprises, en particulier des ETI, et nous leur avons systématiquement demandé quels étaient, selon elles, les éléments à ne pas modifier dans leur environnement. Les trois points principaux qu'elles ont cités sont, dans l'ordre, les dispositions Dutreil pour la transmission d'entreprise, le calcul de la taxe professionnelle (nouvellement CET), le CIR. Ce dispositif n'est certainement pas parfait, mais il fonctionne plutôt bien et il faut par-dessus tout éviter de changer à nouveau les règles. La répartition du CIR selon les tailles des entreprises est, du reste, plutôt satisfaisante. Pour les grandes entreprises, le CIR permet de stabiliser la recherche en France. Pour les entreprises de taille plus modeste, il permet d'accroître l'effort de recherche. En tout cas, c'est globalement un crédit d'impôt ciblé sur les entreprises les plus exposées car celles innovant le plus !

Recourir davantage aux aides européennes

Int. : *Certains soulignent que les aides françaises sont plus faciles à obtenir que les aides européennes, d'où le fait que la France cotise beaucoup plus aux programmes européens qu'elle n'en bénéficie.*

C. L. : Vous avez raison. En Espagne et en Italie, où l'État soutient moins l'innovation pour des raisons évidentes, les entreprises font massivement appel à l'Europe. On pourrait imaginer de conditionner les subventions apportées aux instituts Carnot au fait qu'ils aident les entreprises à mener à bien leurs dossiers de demande de subventions européennes.

Participation salariale et actionnariat familial

Int. : *Le rapport contient des éléments intéressants sur la participation des salariés à l'actionnariat et à la gouvernance de l'entreprise. Cela dit, l'exemple des sociétés coopératives et participatives montre que les salariés ne sont pas forcément prêts à investir énormément. Ne faudrait-il pas privilégier le modèle de l'actionnariat familial, qui est sans doute l'un des facteurs expliquant le nombre des ETI en Allemagne ?*

C.L. : Nous avons effectivement fait des propositions importantes sur la participation des salariés au conseil d'administration, ce qui pose le problème de leur compétence et de leur formation. Nous avons également suggéré de leur confier la présidence des comités d'entreprise, où le chef d'entreprise serait seulement invité.

La question du capitalisme familial a été traitée au travers des mesures destinées à favoriser la croissance des entreprises. Il s'agit par exemple de la transmission des sociétés, du lissage des seuils, de la proposition consistant à orienter l'épargne des français vers les entreprises.

Le travail du rapporteur

Int. : *À l'École de Paris, nous avons pour habitude de parler non seulement des résultats des innovations mais également de leurs processus. Pouvez-vous nous expliquer en quoi a consisté votre travail de rapporteur adjoint ?*

C.L. : Cette fonction dépend beaucoup de la personnalité du rapporteur général. Louis Gallois est quelqu'un avec qui il est très agréable de travailler. Nous n'étions que deux rapporteurs adjoints et nos tâches étaient faciles, car Louis Gallois savait où il souhaitait aller et avait déjà bien structuré ses idées. Nous avons étudié les rapports existants et travaillé sur les contributions externes et la bibliographie disponible, pour rédiger des fiches très courtes, opérationnelles, sur chaque sujet, afin de l'aider à préciser ses pensées et à trouver des idées nouvelles. Il est très à l'écoute et il est arrivé qu'il nous reparle, quelques temps après, d'une piste que nous avions lancée et qu'il avait commencé par écarter. Nous l'avons également assisté lors des auditions, ce qui a été très précieux. Au final, cela a constitué une expérience extrêmement enrichissante et dont je suis ravi, comme vous avez dû le percevoir dans mon exposé.

Présentation de l'orateur :

Clément Lubin : ingénieur des Mines, il est directeur de cabinet du directeur général de la compétitivité, de l'industrie, et des services ; il a été rapporteur adjoint auprès de Louis Gallois sur la mission compétitivité conduite à l'automne 2012.

Diffusion avril 2013